

Rouen Rive droite

ROUMARE. Inauguration de la crèche et halte-garderie qui remplace le service d'accueil itinérant.

L'arc-en-ciel des tout-petits

Ouverte depuis le 1er septembre à Roumare, la crèche et halte-garderie communautaire a été inaugurée officiellement mercredi. Pascal Martin, président de la Communauté de communes des Portes nord-ouest de Rouen, Josiane Lelièvre, maire du village, et Jean-Pierre Bellanger, président du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime ont présidé à la cérémonie. Les élus ont dévoilé la plaque

Plusieurs formules d'accueil

« Arc-en-ciel », le nom donné à la crèche. Gérée par la communauté de communes, la structure remplace le service d'accueil itinérant, le « car à pattes », arrêté au mois de juillet.

Installée dans une classe de l'école maternelle, la crèche est agréée pour recevoir dix jeunes enfants, âgés de dix semaines à 3 ans révolus. Une convention a été signée avec la Matmut, qui dispose de deux berceaux pour les enfants de ses salariés travaillant à Saint-Pierre-de-Varengeville.

Plusieurs formules sont proposées aux familles avec accueil régulier ou occasionnel, mais aussi des contrats allant d'une à cinq journées par semaine, voire des demi-journées ou justes quelques heures. L'équipe est composée de deux éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et de deux



Les élus ont inauguré et visité la structure

agents d'accueil petite enfance.

« *Ce joli nom, l'arc-en-ciel, est comme la vie, il a besoin à la fois de soleil et de pluie pour faire paraître des couleurs* », a souligné avec enthousiasme Josiane Lelièvre.

Crèche et halte-garderie Arc-en-ciel, école Samivel, place de la Liberté, Roumare, ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30. Plus d'infos au 06.07.36.29.66. et 02.35.33.99.84.

Courriel : multi-accueil-montville@orange.fr

65 % d'occupation

« *La nouvelle CAF de la Seine-Maritime continue le soutien de la CAF de Rouen (dissoute en octobre) pour le fonctionnement de cette structure. La communauté de communes va bénéficier d'un financement couvrant environ 47 % des dépenses de fonctionnement pour*

2011, d'une subvention d'investissement de 8.439 euros pour les travaux d'aménagement et mise aux normes de sécurité », a souligné Jean-Pierre Boulanger. Pascal Martin a précisé « *qu'après trois mois de fonctionnement, il y a 65 % d'occupation.* »